



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3563^e séance

Jeudi 10 août 1995, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wisnumurti	(Indonésie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Eitel
	Argentine	M. Cárdenas
	Botswana	M. Nkgowe
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Ladsous
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Italie	M. Fulci
	Nigéria	M. Gambari
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Rwanda	M. Ubalijoro

Ordre du jour

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 981 (1995) du Conseil de sécurité (S/1995/650)

Lettre datée du 7 août 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1995/666)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 981 (1995) du Conseil de sécurité (S/1995/650)

Lettre datée du 7 août 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1995/666)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nobilo (Croatie) prend place à la table du Conseil; M. Misić (Bosnie-Herzégovine) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai également reçu de l'Ambassadeur Dragomir Djokic une lettre datée du 10 août 1995 dans laquelle il demande à prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je propose, avec l'assentiment du Conseil, de l'inviter à prendre la parole devant le Conseil au cours du débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis d'un rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 981 (1995) du Conseil de sécurité, document S/1995/650, et

d'une lettre datée du 7 août 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, document S/1995/666.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/676, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1995/658 et S/1995/660, lettres datées du 7 août 1995, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1995/656 et S/1995/663, lettres datées des 4 et 6 août 1995, respectivement, adressées au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1995/662 et S/1995/664, lettres datées des 6 et 7 août 1995, respectivement, adressées au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1995/670, lettre datée du 8 août 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1995/672, lettre datée du 8 août 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1995/675, lettre datée du 9 août 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de la Croatie, à qui je donne la parole.

M. Nobilo (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de l'accession de l'Indonésie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous assurer du plein concours de ma délégation en ce qui concerne les nombreuses questions importantes dont le Conseil est actuellement saisi.

Je voudrais aussi féliciter la délégation du Honduras pour la manière exemplaire dont elle a coordonné les travaux du Conseil au mois de juillet.

Après quatre années pendant lesquelles elle a fait montre de la plus grande patience et de la plus grande retenue, la République de Croatie est arrivée à la conclusion

que pour la Croatie et la communauté internationale la solution la moins coûteuse pour faire cesser les souffrances de la Croatie et les préoccupations humanitaires de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine passait par le recours, limité mais vraisemblable, à la force pour mettre fin au siège de Bihac et rétablir l'ordre dans les territoires adjacents occupés de Croatie. Cette opération a été menée à bien lundi; elle a demandé 84 heures.

Je voudrais ajouter à cet égard que la plupart des poches de résistance restantes se sont rendues hier, avec l'aide et la médiation de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC). Les autorités compétentes ont commencé à fournir à l'ONURC, aux organisations humanitaires et aux médias, l'accès aux zones réintégrées, dans la mesure où les précautions de sécurité voulues avaient été prises.

Les opérations de sécurité de mon gouvernement dans la prétendue région de Krajina, en Croatie, ne peuvent être comparées aux activités préalables de Belgrade et de ses acolytes en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Pourtant, d'aucuns restent tentés par de telles comparaisons bien commodes, même si elles sont malhonnêtes d'un point de vue moral et juridique.

Les opérations de mon gouvernement ont essentiellement été menées à l'intérieur de son territoire internationalement reconnu et dans une partie du territoire de la Bosnie-Herzégovine à la demande expresse de son gouvernement. Défendre la souveraineté et la sécurité de son propre territoire et venir en aide à un gouvernement ami est parfaitement conforme à la Charte des Nations Unies et à la norme en matière de relations et de comportement internationaux. Les activités antérieures de Belgrade et de ses acolytes constituent purement et simplement une agression étrangère contre un État Membre légalement proclamé puis reconnu internationalement. Ce fait a été reconnu dans plusieurs documents, et notamment dans la résolution 49/43 de l'Assemblée générale. C'est pourquoi toute comparaison de cet ordre, non seulement suscite la mauvaise volonté de l'opinion publique croate, mais remet aussi en question les principes bien établis du droit international et des normes de conduite internationale.

L'opération menée contre Knin, qui a duré 24 heures, ne saurait être comparée au pilonnage et à la destruction totale de Vukovar, qui ont duré quatre mois, pas plus qu'elle ne peut être comparée au siège de Sarajevo, qui a duré plus de trois ans. Qui pourrait sérieusement condamner l'opération, rapide et professionnelle, de la Croatie, qui a mis fin en deux jours au siège de Bihac, un siège qui avait

duré plus de trois ans et qui se serait poursuivi qui sait combien de temps encore si nous n'avions pas agi?

Le siège de Bihac était la principale préoccupation du Conseil. Le problème a été résolu à moindre coût pour la communauté internationale et pour la population civile de la région. C'est pourquoi ma délégation regrette que le Conseil n'ait pas accepté l'amendement de ma délégation qui aurait reconnu que le siège de Bihac a été levé.

Cette opération de sécurité a été entreprise en tenant dûment compte du fait qu'il fallait limiter au maximum les dommages secondaires et protéger les civils et le personnel des Nations Unies sur le terrain. L'extrême brièveté d'une opération de sécurité d'une telle ampleur ne fait que confirmer que nous avons réussi sur tous les fronts.

Toutefois, l'opération n'a pas été totalement exempte de méfaits. Mais on ne peut pas s'attendre à ce qu'une opération à laquelle ont participé près de 150 000 hommes des deux côtés ne comporte pas la moindre bavure. Il n'en demeure pas moins que le Gouvernement croate regrette profondément les pertes parmi la population civile innocente et la mort de trois soldats de la paix de l'ONURC. Ma délégation se joint à mon Ministre des affaires étrangères pour exprimer ses sincères condoléances aux familles des trois soldats du Royaume du Danemark et de la République tchèque à jamais affligées par ces pertes.

À cet effet, je dois souligner le fait que mon gouvernement a reconnu sa part de responsabilités pour celles-ci et les autres pertes parmi le personnel des Nations Unies, et a déjà pris les mesures adéquates pour remédier aux risques d'actions individuelles et d'actes criminels contre les forces de maintien de la paix. Les mêmes mesures seront prises contre les personnes qui ont agi contre des civils innocents et leurs biens. Outre ces mesures, mon gouvernement a déjà pris diverses décisions et envisagé des programmes pour normaliser la vie dans les zones réintégrées et pour réduire les conséquences humanitaires de l'exode des Serbes de la Croatie.

L'exode des Serbes ethniques d'une région de la Croatie ne peut être comparé ni au précédent nettoyage ethnique serbe des Non-Serbes de la même région, ni à la présente expulsion des Non-Serbes de Srebrenica et Zepa.

L'exode des Serbes de cette région de la Croatie est une tragédie, mais il n'est pas le fait de la Croatie. Mon gouvernement a lancé de nombreux appels aux citoyens serbes ethniques de la Croatie pour qu'ils restent et il leur a proposé l'amnistie, des ressources et une protection à cet

effet, alors qu'il apparaît de plus en plus clairement que leurs dirigeants leur ordonnaient de partir. L'ex-dirigeant serbe de Croatie Milan Babic l'a suggéré dans une interview à Radio Belgrade mardi dernier. Les autorités auto-proclamées de Knin pourraient avoir décidé une évacuation massive en vue de susciter la réprobation internationale contre la Croatie et une réaction militaire de Belgrade, comme l'a suggéré Babic.

Le Conseil devrait également se rappeler que juste après le début de notre opération de sécurité en Slavonie occidentale au début du mois de mai, l'ex-soi-disant Président Milan Martić de la soi-disant Krajina a diffusé de tels ordres d'évacuation et demandé une assistance de l'ONU pour le transport de tous les Serbes de cette région.

L'exode est une tragédie en raison de la politique serbe de recherche d'un État unique. Ceux-ci et de nombreux autres Serbes ont été leurrés par leurs dirigeants, par ceux qui façonnent leur opinion et par leur Église qui leur faisaient croire que les Serbes ne peuvent vivre ni avec les Croates, ni avec les Musulmans, ni avec en fait personne. Cette croyance imaginaire est la vraie tragédie, et il n'y a rien que mon gouvernement ou la communauté internationale puisse faire pour changer les choses et amener ces gens à rester. Il est clair que les Serbes de la soi-disant Krajina sont victimes de la folie de leurs propres dirigeants.

Néanmoins, mon gouvernement, comme l'a dit mon Premier Ministre lors de la réunion avec les dirigeants locaux des territoires réintégrés mardi,

«entend répéter ses appels aux civils ayant fui pour qu'ils retournent.»

Nombre d'entre eux pourront éventuellement revenir, mais seulement lorsqu'ils pourront surmonter la tragédie née de leurs chefs et leurs croyances. La Croatie les accueillera. Eux ainsi que la communauté internationale doivent savoir que le nombre de Serbes vivant en Croatie est deux fois celui de ceux qui ont fui de la soi-disant région de la Krajina. La plupart de ces Serbes ne se laissent pas manipuler par la propagande inspirée par Belgrade. Le résultat est qu'aujourd'hui, ils vivent dans les maisons où leurs familles ont vécu durant des siècles, jouissant de la paix et ne payant le prix de la guerre que de la même façon que tous les autres citoyens de la Croatie.

Les opérations de sécurité de la Croatie ne peuvent pas être considérées comme la suite d'une logique de guerre, mais doivent être vues comme un facteur d'établissement d'une base solide pour une paix juste. Le nouvel équilibre

dans la région redynamisera le processus de paix en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Nous devons nous rappeler qu'avant l'opération de la Croatie, le processus de paix dans la région était bloqué depuis des mois. Les dirigeants serbes de Bosnie avaient rejeté le plan du Groupe de contact, et les dirigeants serbes de Croatie ont refusé de négocier. Le revirement de dernière heure de ces derniers, en dépit de l'affirmation du contraire, n'était ni authentique ni effectif. Après quatre ans de blocage et de refus d'accepter qu'une seule personne déplacée non-serbe retourne sur leur territoire, nous ne devrions avoir aucune illusion sur les intentions des leaders de Knin.

En outre, leurs promesses de dernière heure n'ont pas été conformes à leurs actes sur le terrain. En guise de confirmation, nous avons la situation à Bihac. L'offensive sur Bihac s'est arrêtée et le siège n'a pris fin que lorsque les forces militaires et de police croates se sont engagées dans la région.

Mon gouvernement appuie pleinement la nouvelle initiative des États-Unis pour trouver des moyens de faire redémarrer le processus de négociation en temps opportun, et il soutiendrait une nouvelle conférence dans le cadre suggéré par le Président de la Fédération de Russie, S. E. M. Boris Eltsine, si elle était soigneusement préparée et si le Président de la République de Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Alija Izetbegovic y prenait part. Les nouvelles négociations devraient s'appuyer sur le principe de reconnaissance mutuelle entre tous les États successeurs de l'ex-Yougoslavie, sur le plan du Groupe de contact pour la Bosnie-Herzégovine et sur le lien du régime des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) avec son rôle dans la mise en oeuvre d'un règlement négocié pour la minorité serbe en Croatie.

Ce lien sera particulièrement important en ce qui concerne un règlement positif du problème du territoire occupé restant en Croatie : la région de Vukovar, ou l'ancien secteur oriental. Mon gouvernement n'a pas de plans militaires actuels pour cette région et investira toutes les ressources possibles pour régler ce problème de façon pacifique. L'occupation par Belgrade de ce territoire de la Croatie ne peut être plus flagrant, et tout allègement prématuré du régime des sanctions sans règlement préalable de ce problème pourrait ne laisser à mon gouvernement d'autre option que militaire.

Mon gouvernement attendra également de l'ONURC qu'elle aide la Croatie à résoudre le problème de la région de Vukovar de façon pacifique. La réalisation par l'ONURC de son mandat, qui appelle également au contrôle des

frontières internationales de la Croatie qui ne sont pas sous contrôle du Gouvernement croate, contribuera beaucoup à réaliser cet objectif décisif du processus de paix. Alors que l'ONURC redéfinit son rôle dans les zones réintégrées de la Croatie, mon gouvernement accueillerait avec satisfaction un redéploiement de certaines de ses ressources supplémentaires à la frontière internationale dans la région de Vukovar.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Croatie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Bosnie-Herzégovine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Misić (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et de vous souhaiter tout le succès possible. J'aimerais également rendre hommage à la contribution remarquable apportée par votre prédécesseur, M. Martínez Blanco, et toute la délégation du Honduras, dans la direction des travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

Le Conseil de sécurité est aujourd'hui saisi de deux projets de résolution. Ils portent essentiellement sur les conséquences les plus importantes de l'aventurisme des dirigeants nationalistes de la Serbie et sur le manque de préparation et l'incapacité de la communauté internationale à mettre un terme à l'agression, au terrorisme et au génocide en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Il est clair que la plus grande priorité est à présent d'atténuer les souffrances humaines et d'assurer la sécurité et l'aide humanitaire au flux de réfugiés et leur installation dans les lieux de leur choix, et non ceux que peuvent choisir les stratèges despotes qui taillent de nouvelles frontières et opèrent de vastes changements démographiques.

Cela devrait conduire à un engagement plus sérieux et plus vaste de la communauté internationale — et d'abord du Conseil de sécurité — en République de Bosnie-Herzégovine et dans d'autres parties de l'ex-Yougoslavie, en particulier à Sandzak et Kosovo, où des centaines de milliers de Musulmans bosniaques et deux millions d'Albanais souffrent de privations et vivent dans la terreur systématique imposée par le régime dirigeant de Belgrade.

Avant tout il serait nécessaire et tout à fait naturel, après leur effondrement total, d'examiner dans sa stratégie et son concept la solution de la tragédie causée à la République de Bosnie-Herzégovine. En outre, il serait absolument logique, mettant à part les susceptibilités personnelles, d'examiner avec un esprit critique l'échec de ces médiateurs clefs que l'ONU et l'Union européenne avaient chargés d'encourager et d'appliquer des principes, et la grave perte de confiance en eux. Ne pas approfondir les fautes graves et les prémisses mal conçues de la stratégie appliquée pour résoudre la crise en Bosnie-Herzégovine, et maintenir les mêmes plans et les mêmes «exécutants» même après leur échec total, serait aussi illogique que fatal pour les perspectives de paix et pour la stabilité dans cette partie du monde.

Ces médiateurs qui ménagent leur amour-propre et compensent leurs échecs professionnels en inventant des théories ethnogénétiques sur les racines serbes à la fois des Croates et des Musulmans bosniaques, ou ceux qui s'ingèrent dans le travail du Tribunal international des crimes de guerre, ou encore qui s'entêtent à assimiler terroristes et terrorisés, apaisant ainsi les uns aux dépens des autres, ne peuvent qu'entraîner des complications, des échecs plus graves et de nouvelles souffrances pour les innocents.

L'action de la Croatie pour défendre ses territoires et ses droits, et cherchant à assurer la paix et la stabilité à l'intérieur de ses frontières, a réduit en cendres plusieurs des mythes essentiels soutenus par certains facteurs clefs pour servir leurs propres programmes personnels. L'action des Croates a préservé la zone de sécurité de Bihac, que la communauté internationale, à la suite de la chute des zones de sécurité de Zepa et de Srebrenica, avait abandonnées aux «invités» de La Haye, Mladic et Karadzic, et a détruit le mythe de l'invincibilité et de l'engagement des bandes armées serbes.

Elle a détruit la théorie de ces ignorants qui, d'une voix chevrotante, sont venus dire à la Bosnie-Herzégovine, à la Croatie et à un monde qui réclamait la justice que toute action contre l'agresseur en Bosnie-Herzégovine exigerait la même force puissante que celle qui dut être utilisée dans le golfe Persique.

Elle a aussi anéanti les arguments égoïstes de ceux qui n'ont épargné aucun effort pour convaincre à la fois la Bosnie-Herzégovine et la Croatie d'accepter la défaite militaire et d'admettre que leurs frontières soient retaillées non seulement selon les plans offerts à Pale et à Knin — plans proposés et chaque fois refusés — mais d'après les

diktats de plus en plus arrogants de Karadzic, Mladic et Martić.

Elle a enfin empêché la communauté internationale de reconnaître l'agression yougoslave en Croatie, ce qui aurait causé des souffrances et dommages irréparables à la qualité de la vie dans les territoires de l'ex-Yougoslavie pendant les décennies à venir.

L'action des Croates, qui ont éteint un incendie dans leur propre maison et maîtrisé l'incendiaire, a montré que certains membres de la communauté internationale avaient en fait entrepris de lutter pour maintenir l'occupation plutôt que la paix et la sécurité.

La neutralisation du centre terroriste en Croatie devrait également mettre fin à la ponction financière imposée aux contribuables du monde pour alimenter une force de paix et un appareil bureaucratique pesant destinés à maintenir le statu quo en Croatie. Ce fardeau est surtout assumé par les contribuables du pays hôte de l'ONU, dont la sagesse avait contribué à créer et à réaliser l'idée de la Société des Nations et des Nations Unies.

En même temps, la victoire croate a révélé la véritable nature des terroristes et les idées fausses et dangereuses de la communauté internationale qui, au lieu d'identifier rapidement les criminels, les a érigés en négociateurs, allant presque jusqu'à leur donner le statut d'hommes d'État et de personnalités gouvernementales. Elle a démasqué la logique même, le mécanisme même et les véritables auteurs de l'agression et de la terreur en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Elle a montré que les responsables du terrorisme ne se souciaient même pas de la vie de leurs propres concitoyens, de leur propre peuple. Ce sont Martić et ses commandants, et non pas l'armée et la police croates, qui ont chassé les Serbes de la Krajina et obligé des civils innocents à quitter leurs foyers pour aller s'exiler en Serbie, dont les dirigeants ont à bien des reprises par le passé manipulé les Serbes d'autres régions des Balkans, les utilisant comme chair à canon.

La querelle entre les dirigeants de la Krajina serbe rapportée par une agence de presse serbe et par les médias internationaux révèle que leur objectif était de susciter cet énorme exode afin de pousser la communauté internationale à des représailles contre la Croatie, attirant une fois de plus la Serbie dans l'aventurisme d'une guerre.

Les civils serbes innocents ont été une fois de plus manipulés par leurs dirigeants égoïstes, par les spéculateurs et les profiteurs de guerre, hommes d'État amateurs mais

certainement criminels de guerre professionnels. Espérons que c'est la dernière fois, et que le monde ne verra plus ces tristes spectacles que nous présentent ceux qui depuis plus de trois ans bernent les représentants très complaisants de la communauté internationale en rejetant toutes les initiatives visant à résoudre la crise en Croatie et à réintégrer la Krajina dans l'État souverain et indépendant de Croatie.

Le monde pourrait et devrait également noter que le récent exode des Serbes de Croatie, triste et regrettable, mais absolument excessif et inutile, est en essence différent des expulsions et des exterminations des populations des territoires de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine au cours des quatre dernières années. Les Serbes quittent la Croatie qu'ils occupaient en utilisant des véhicules divers : tracteurs, voitures, autobus, emportant avec eux une partie importante de leurs possessions. Les Musulmans et les Croates avaient dû, eux, tout quitter et partir à pied vers l'inconnu à travers des champs très souvent minés et à travers des lignes de front, ce très souvent après avoir été humiliés, violés, torturés, battus. C'est ainsi quelque 200 000 d'entre eux ont été tués et massacrés et n'ont pu arriver nulle part.

Heureusement, cet exode récent des civils serbes innocents a fait remonter les normes de conduite et d'assistance de la communauté internationale, en particulier celles des organisations humanitaires, qui s'efforcent d'alléger le sort de ces personnes et d'assurer leur sécurité. Nous avons vu de plus en plus de photos de membres éminents d'organisations humanitaires internationales et de représentants de haut niveau des Nations Unies, qui ne s'étaient même pas approchés de Vukovar, Prijedor, Foca ou Srebrenica, sans parler des camps de concentration en Bosnie-Herzégovine où des dizaines de milliers de Musulmans bosniaques innocents ont péri. Nous espérons que ces normes améliorées seront maintenues à l'avenir et seront étendues à toutes les régions; mais surtout faisons le nécessaire pour créer une situation qui n'exigera plus d'assistance humanitaire et d'opérations de secours dans cette région.

Après tout, l'action récente en Croatie n'a pas menacé la paix ou la stabilité. La Croatie, en exerçant sa souveraineté et en recourant à ses droits naturels, a apporté une contribution importante à la paix et a créé des conditions voulues pour que les Serbes de Pale puissent tirer la leçon de la défaite de leurs amis de Knin. Ce n'est pas en Croatie que l'on devrait chercher les coupables de l'exode de dizaines de milliers de civils et, mêlés à eux et camouflés, de bandits armés qui pendant quatre ans ont terrorisé non seulement la Croatie et la Bosnie orientale mais aussi leurs propres compatriotes. Les responsables de ce dernier exode

se sont déjà enfuis à Belgrade, et c'est là qu'il faut les chercher, avec leurs patrons qui aujourd'hui les dénoncent et qui commencent à saisir toutes les insuffisances et la fragilité d'actions militaires agressives destinées uniquement à servir des fins politiques.

Il ne s'agit pas d'une défaite du peuple serbe en Croatie, bien que, malheureusement, ce soit lui qui, succombant aux manipulations et à la propagande de criminels armés de la Serbie de Milosevic, doit payer aujourd'hui. Il s'agit d'une victoire de l'armée croate sur les terroristes et les criminels qui, parmi les Serbes, ont voulu faire acte de violence contre l'histoire et contre des civils innocents des deux côtés. Lorsque justice sera faite, je suis certain que les Serbes comme les Croates trouveront le moyen de s'absoudre eux-mêmes des injustices perpétrées contre eux et de guérir leurs plaies les plus profondes. Par conséquent, il est grand temps que justice soit faite.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Bosnie-Herzégovine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Conformément à la décision prise au début de la séance, j'invite maintenant l'Ambassadeur Dragomir Djokić à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Djokić (*interprétation de l'anglais*) : À l'aube du 4 août 1995, le Gouvernement croate et le régime de M. Tudjman se sont lancés dans la phase finale de la réalisation des objectifs des nationalistes et fascistes extrémistes croates : l'extermination ou l'expulsion du peuple serbe de la Krajina. Par d'horribles bombardements aveugles et massifs d'artillerie et de missiles sur des cibles essentiellement civiles dans toutes les villes de la Krajina serbe, la Croatie a montré sans ambiguïté que l'un de ses principaux objectifs, outre celui d'imposer sa souveraineté sur la Krajina, était d'infliger de lourdes pertes à la population civile, et ce faisant, de pousser les Serbes à un exode massif afin de créer un État croate ethniquement pur. Malheureusement, la stratégie croate a triomphé, comme le prouvent les colonnes de plus de 200 000 Serbes — pratiquement toute la population des parties de la Krajina saisies au cours de cette dernière agression croate — qui fuient maintenant la Krajina vers la Bosnie voisine et la République fédérative de Yougoslavie. C'est incontestablement l'exemple le plus massif et le plus honteux de «nettoyage ethnique» à grande échelle depuis le début de la crise dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, en 1991.

Après plus de 100 ans, la solution finale des extrémistes croates, incarnée dans l'infâme maxime du dirigeant du Parti croate de la Droite, Ante Starcevic, pour résoudre la question serbe — en anéantir un tiers, en expulser un tiers et en assimiler un tiers — est pratiquement réalisée. Le régime de M. Tudjman est près de réaliser l'objectif auquel les Oustachis croates fascistes ne sont pas parvenus pendant le cauchemar de la Seconde guerre mondiale, lorsque 700 000 Serbes ont été massacrés dans le prétendu «État indépendant de Croatie», c'est-à-dire l'extermination totale et le nettoyage des Serbes de leurs foyers ancestraux en Krajina.

Le génocide flagrant que le Gouvernement croate mène contre les Serbes de la Krajina, le meurtre en masse de civils — femmes, enfants et personnes âgées — est la preuve que la crainte que le régime de M. Tudjman et son drapeau quadrillé sous lequel tant de Serbes ont été tués sans merci au cours de la Seconde guerre mondiale ont inspirée aux Serbes de Krajina était totalement justifiée et qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de se rebeller contre lui.

Bien avant l'agression contre les Serbes de la Krajina, des pressions ont commencé à se faire sentir et des préparatifs intensifs ont été engagés en Croatie en vue d'un affrontement avec les Serbes. Plus de 350 000 Serbes des territoires qui sont sous contrôle des Croates avaient déjà pris la fuite. Par ailleurs, ceux qui ont essayé de rester chez eux ont été maltraités de toutes les façons concevables et beaucoup d'entre eux ont dû se convertir de force à la religion catholique. La discrimination s'est manifestée dans tous les aspects de la vie et du travail quotidiens : les évictions, les licenciements en raison de la nationalité, les saisies illégales de propriétés et les violations grossières des droits de l'homme et des droits civils fondamentaux sont devenus courants. Pendant l'agression de la Croatie contre le secteur Ouest des zones protégées par les Nations Unies, au mois de mai de cette année, pratiquement toute la population serbe a été massacrée, blessée, emprisonnée ou expulsée de la région.

En choisissant de lancer une agression générale contre la République de Krajina serbe, le Gouvernement croate non seulement a attaqué la population serbe, mais il a également violé de façon flagrante les résolutions du Conseil de sécurité qui ont établi les zones protégées des Nations Unies en Krajina pour protéger la population locale, et il n'a pas respecté le plan Vance. Le Gouvernement croate a agi au mépris total des injonctions sans ambiguïté et extrêmement claires du Conseil de sécurité, exposées dans sa résolution 994 (1995), et dans un certain nombre de déclarations

présidentielles, qui exigent que les parties s'abstiennent de toutes autres mesures ou actions militaires susceptibles d'aggraver la situation et en particulier de cesser toutes activités militaires dans le Secteur Sud et ses alentours, et les avertit qu'au cas où elles n'obtempéreraient pas, le Conseil de sécurité envisagerait d'autres mesures en vue de les y amener. Dans leur attaque massive, les forces croates ont délibérément pris pour cible les soldats de la paix des Nations Unies, tuant et blessant un grand nombre d'entre eux. Il n'est pas étonnant que le Coprésident de la Conférence sur l'ex-Yougoslavie, M. Carl Bildt, ait condamné l'offensive croate de la façon la plus vigoureuse et ait envisagé la possibilité que M. Tudjman soit mis en accusation pour crimes de guerre.

En montant cette agression contre la Krajina, la Croatie a montré clairement qu'elle représente le plus grand danger pour la paix dans les Balkans. Il est particulièrement révélateur que la brutale agression de la Croatie ait eu lieu au moment de la reprise des négociations directes entre Knin et Zagreb, dans lesquelles la partie de la Krajina a déclaré qu'elle était tout à fait prête à trouver une solution politique au statut de la Krajina, en faisant des concessions importantes et en acceptant le plan en sept points pour le règlement urgent de la crise proposé par le Coprésident de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, M. Stoltenberg. Comme cela a été le cas en de nombreuses occasions lorsque la possibilité de réaliser un règlement négocié pacifique de la crise dans l'ex-Yougoslavie s'est présentée, des mesures ont été prises pour éviter un règlement politique, et l'option de la guerre a une fois encore prévalu.

Il est évident que le Gouvernement croate n'aurait pas osé entreprendre une agression si vaste et planifiée de façon si méticuleuse sans l'appui de certaines grandes puissances. Depuis la reconnaissance prématurée de la Croatie et d'autres Républiques de l'ex-Yougoslavie sur l'instigation de l'Allemagne, un tel appui n'a pas fait défaut. Ces puissances ont décidé d'écarter la seule politique possible pour un règlement juste et durable de la crise yougoslave — le traitement totalement égal de toutes les nations yougoslaves et de leurs intérêts — et d'adopter une politique de deux poids deux mesures et d'appui partial de certaines parties, tout en condamnant les autres, qui sont vouées aux gémonies.

Il n'a pas échappé au Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie que les États-Unis d'Amérique ont signé un accord de coopération militaire avec la Croatie. Les conseillers militaires américains fournissent une assistance technique et logistique aux forces armées croates. Les

États-Unis ont également fortement soutenu la fédération croato-musulmane bosniaque et sa confédération avec la Croatie, en tentant de créer un front anti-serbe dans les Balkans. Les résultats de cette coopération ont maintenant porté leurs fruits dans l'agression de la Croatie contre la Krajina. Le Ministre des affaires étrangères de la Croatie lui-même a confirmé que les États-Unis avaient donné des conseils à la Croatie sur la façon d'exécuter l'attaque massive contre la Krajina serbe et avaient tacitement approuvé cette opération. Il ressort aussi clairement de l'agression en cours que l'embargo sur les armes contre la Croatie a été un leurre étant donné que depuis qu'il est en vigueur, celle-ci a reçu les armes les plus perfectionnées et les plus modernes.

Il est particulièrement inquiétant et consternant de constater que le Conseil de sécurité et la communauté internationale n'ont pas condamné l'agression brutale menée par la Croatie. Que devrait-il se passer pour que le Conseil de sécurité décide d'agir et de mettre fin à l'agression de sang-froid de la Croatie contre la Krajina et dissipe la menace énorme à la paix et à la sécurité dans la région qui risque de dégénérer en une escalade effrénée aux conséquences imprévisibles?

Après avoir déjà mené sept attaques armées contre les zones de sécurité des Nations Unies depuis leur création en 1992, au mépris flagrant de toute l'opération des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie, la Croatie a décidé de neutraliser les zones de sécurité et l'ensemble de la mission de maintien de la paix des Nations Unies. Qui plus est, la Croatie a totalement ignoré les appels de la communauté internationale pour qu'elle renonce à l'option militaire et montre le respect qui s'impose envers les représentants des Nations Unies.

Cela peut-il continuer ainsi en toute impunité?

La République fédérative de Yougoslavie exprime sa profonde inquiétude devant la situation humanitaire dramatique qu'a causée l'agression croate contre la Krajina. De son côté, elle a pris d'urgence des mesures décisives. Par ailleurs, nous demandons au Conseil de sécurité d'engager tous les membres des Nations Unies et des organisations humanitaires internationales à fournir d'urgence une assistance pour soulager le sort tragique de plus de 200 000 réfugiés serbes qui ont été forcés de fuir la Krajina. Les besoins les plus pressants sont les suivants : vivres, médicaments, fournitures médicales, vêtements, tentes, couvertures et autres.

Nous espérons que la communauté internationale manifesterait sa compassion et son intérêt à la population serbe de la Krajina qui connaît un destin tragique, et répondra de toute urgence à cette catastrophe humanitaire sans précédent, car le peuple serbe de la Krajina a pratiquement tout perdu et se trouve à bout de patience.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie demande instamment au Conseil de sécurité de faire en sorte que la Croatie permette aux représentants des Nations Unies et d'organisations humanitaires d'avoir accès aux territoires de la Krajina récemment occupés par les forces militaires croates afin qu'ils puissent mener une enquête objective et approfondie sur les crimes odieux commis contre les Serbes de la Krajina : massacres, tortures, tirs contre des colonnes de réfugiés, utilisation de soldats et de civils serbes, ainsi que des représentants de l'ONU, en tant que boucliers humains, et enfin pillage sur une large échelle.

Dès le début de la crise dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, le Conseil de sécurité a dirigé ses décisions et ses activités contre la République fédérative de Yougoslavie, en lui imposant, sans aucune justification, les sanctions les plus complètes, les plus sévères et qui étaient sans aucun précédent dans l'histoire des Nations Unies. Il faut se demander quels critères le Conseil de sécurité applique aujourd'hui, compte tenu de l'agression ouverte de la Croatie contre la Krajina et des violations flagrantes du droit humanitaire.

Même sans les sanctions qui ont des effets catastrophiques, la République fédérative de Yougoslavie pourrait difficilement supporter efficacement le fardeau écrasant qu'a entraîné le récent mouvement de dizaines de milliers de nouveaux réfugiés pour leur procurer un logement, des vivres, des médicaments et des vêtements, d'autant que la plupart sont des enfants, des femmes, des personnes âgées, blessées et malades. Voilà une autre raison qui justifie notre demande légitime de lever d'urgence les sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie, étant donné qu'elles entravent une solution politique globale à la crise de la Yougoslavie.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité, hélas, ne s'efforce même pas d'assurer l'application de ses propres décisions et résolutions concernant l'embargo sur les armes contre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, la prévention du «nettoyage ethnique» et la poursuite en justice des criminels de guerre tant croates que musulmans bosniaques et croates bosniaques.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie constate avec une vive indignation et beaucoup de tristesse que la communauté internationale n'a pas pris de mesures décisives pour arrêter et désamorcer la politique odieuse de la Croatie contre les Serbes de la Krajina. Une semaine s'est écoulée sans que le Conseil de sécurité prononce un seul mot de condamnation au sujet du bombardement massif des villes de la Krajina, de la destruction des réseaux de distribution d'eau, du pilonnage d'hôpitaux et d'autres cibles civiles, du massacre prémédité de civils innocents et de la perpétration de crimes de guerre contre eux.

Une responsabilité particulière retombe sur le Conseil de sécurité, dont le rôle principal, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, est de maintenir la paix et la sécurité, et de protéger les victimes de l'agression. Le Conseil de sécurité, qui a déjà reconnu que ces actes de la Croatie risquent d'entraîner une grave escalade du conflit, doit prendre des mesures concrètes et résolues contre ces actes criminels et de génocide commis par la Croatie.

La République fédérative de Yougoslavie est vivement déçue de voir que le Conseil de sécurité n'a pas condamné énergiquement l'agression croate et les crimes commis, particulièrement le «nettoyage ethnique» et les autres violations flagrantes des normes fondamentales du droit humanitaire international, des droits de l'homme et des principes du droit international en temps de guerre, compte tenu des crimes horribles que l'armée croate a commis contre les civils et les prisonniers de guerre serbes.

Il est particulièrement inquiétant de voir que le Conseil n'a pas exigé que les forces croates se replient sur les positions qu'elles occupaient avant l'agression du 4 août 1995 et que les appels lancés pour l'introduction de sanctions globales contre la Croatie aient été ignorés. Le projet de résolution que le Conseil se prépare à adopter constitue une réponse faible et totalement insuffisante à la situation dramatique qui se déroule en Krajina. Une fois de plus, le Conseil de sécurité n'a pas réussi à se défaire de ce préjugé constant qui consiste à traiter les peuples de l'ex-Yougoslavie de façon inégale. Le Conseil a accueilli avec plus d'indulgence le «nettoyage ethnique» le plus important qui ait été pratiqué dans les territoires de l'ex-Yougoslavie et l'expulsion virtuelle des Serbes de Krajina que les atrocités commises contre d'autres peuples.

La République fédérative de Yougoslavie réaffirme son ferme engagement envers une solution politique et négociée de tous les problèmes dans le territoire de l'ex-Yougoslavie

et, en particulier, ceux qui découlent de l'agression de la Croatie contre la Krajina.

Espérant que l'Europe et la communauté internationale dans son ensemble ne pourront pas accepter la création brutale d'une Croatie ethniquement pure, fondée sur l'expulsion de plus de 200 000 civils innocents, nous comptons sur une réponse immédiate et effective du Conseil. À défaut de quoi, le Conseil de sécurité deviendra un complice dans la tragédie que connaît tout un peuple qui a vécu dans ces territoires pendant des siècles, et il ne pourra pas éluder sa responsabilité face à toutes les conséquences de l'agression brutale menée par la Croatie.

Le temps de prendre des mesures énergiques afin de trouver une solution politique juste dans les territoires de l'ex-Yougoslavie tire à sa fin. Chaque jour perdu est un jour qui présente de nouveaux défis qui rendent la situation plus complexe et plus dangereuse, et ce non seulement pour les pays de la région. Si le Conseil de sécurité souhaite sincèrement éviter cela, il doit agir résolument et sur le champ, sans autre délai.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : L'objectif de la communauté internationale et de son engagement sur les territoires de l'ex-Yougoslavie est de favoriser la paix et de dissuader de nouveaux actes de guerre. Par conséquent, le déclenchement des hostilités et la vaste offensive militaire du Gouvernement croate, après l'échec des récents entretiens de Genève, sont regrettables. Le Conseil de sécurité a donc condamné ces faits négatifs dans la déclaration présidentielle du 4 août 1995.

Le début de l'offensive militaire a eu des conséquences négatives très graves. La lettre du Secrétaire général du 7 août 1995 et les réunions d'information constantes, voire presque quotidiennes, du Secrétariat nous ont appris certains faits très inquiétants. Par exemple, il s'est avéré que nos Casques bleus n'ont pas seulement été attaqués, mais qu'ils ont servi de boucliers humains et ont été contraints de marcher devant l'avance de l'armée croate. L'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en

Croatie (ONURC) a déjà perdu trois hommes. Mon gouvernement voudrait saisir cette occasion pour adresser officiellement ses condoléances aux Gouvernements de la République tchèque et du Danemark qui ont perdu certains de leurs courageux jeunes hommes.

De plus, nous sommes maintenant confrontés au cauchemar humanitaire de la guerre : plus de 100 000 réfugiés et personnes déplacées qui ont besoin d'une assistance d'urgence. À côté de cela, nous avons des rapports confirmés faisant état de bombardements à l'artillerie de colonnes de réfugiés et d'objectifs civils.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis au sujet de la Croatie cherche à répondre à certaines de ces retombées de la vaste offensive militaire du Gouvernement croate et a pour but de contribuer à stabiliser la situation. Aussi le projet de résolution jouit-il de l'appui de ma délégation. Comme le dit le texte du projet de résolution, ma délégation regrette la rupture des pourparlers à Genève, déplore la récente offensive militaire du Gouvernement croate et condamne les bombardements à l'artillerie d'objectifs civils. Mon gouvernement condamne sans réserve les actes inacceptables des forces du Gouvernement croate contre le personnel de l'ONURC et la population civile, et nous voudrions rappeler au Gouvernement croate l'obligation qu'il a de garantir la sécurité et la protection du personnel des Nations Unies qui se trouve sur son territoire, de même que les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. Nous avons souvent condamné avec force les Serbes de Bosnie pour de tels actes, qui nous paraissent plus répréhensibles encore venant de l'armée d'un État Membre des Nations Unies. Nous espérons que les enquêtes et les procédures légales en cours visant à identifier et à punir les coupables aboutiront très bientôt.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, nous souscrivons pleinement à la demande adressée au Secrétaire général au paragraphe 5 du projet de résolution d'évaluer d'urgence, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la situation humanitaire et les besoins de la population civile, qu'il s'agisse de réfugiés ou de personnes déplacées internationalement. De plus, nous demandons aux autorités croates de se hâter de ramener une situation normale dans toutes les zones sous leur contrôle, d'assurer le libre passage de ceux qui veulent partir et d'encourager le retour de ceux qui voudraient rentrer dans leurs foyers.

Comme le Conseil de sécurité l'a maintes et maintes fois souligné, il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit en Croatie, ni du reste dans l'ex-Yougoslavie. Ma délégation estime que tous les efforts doivent donc être faits, et même intensifiés, pour empêcher que la guerre ne s'étende dans les Balkans. Nous engageons toutes les parties en cause et toutes les autres parties intéressées à faire preuve de la plus grande retenue sur tous les fronts, et plus particulièrement dans la région connue sous le nom de secteur est. De plus, nous demandons à toutes les parties de revenir à la table de négociation et de reprendre rapidement les pourparlers sous les auspices des Coprésidents du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.

Ma délégation estime qu'une solution pacifique du conflit en Croatie et en Bosnie reste possible et qu'elle presse plus encore aujourd'hui. Les perspectives d'un conflit plus étendu dans les Balkans ne sont pas inéluctables. Les événements sur le terrain peuvent en fait offrir de nouvelles possibilités de règlement négocié dans les Balkans. Toutefois, le temps presse et nous devons redoubler d'efforts si nous voulons tirer parti des faits récents sur le terrain et relancer, voire même intensifier les négociations politiques.

À ce propos, le Groupe de contact doit redoubler d'efforts et faire preuve d'une plus grande unité d'action face à toutes les parties, sans préférence aucune. Nous devons proposer des solutions propres à favoriser une paix globale et durable qui garantisse la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États de l'ex-Yougoslavie, à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues et sur la base de la reconnaissance mutuelle de tous les États successeurs. De plus, il convient d'encourager et de saluer tous les efforts et toutes les initiatives sincères. Voilà pourquoi nous estimons que la récente initiative du Président Eltsine, de la Fédération de Russie, et celles d'autres membres du Groupe de contact méritent tout notre appui.

Enfin, nous saluons tous les personnels de l'ONURC et de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), pour les services qu'ils ne cessent de rendre à la cause de la paix et les nobles tâches dont ils s'acquittent dans des circonstances les plus difficiles et les plus exceptionnelles.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Le débat d'aujourd'hui sur la Croatie illustre le fait qu'une fois de plus la logique de l'affrontement et de la guerre a triomphé dans l'ex-Yougoslavie. En dépit des efforts énormes et soutenus de la communauté internationale, la recherche d'un

règlement négocié d'ensemble qui permettrait de ramener la paix et la coexistence pacifique dans l'ex-Yougoslavie n'a pas produit les résultats souhaités. À la place, nous voyons les images de souffrances humaines, de maisons qui brûlent et de dizaines de milliers de réfugiés sur les routes. C'est donc avec un profond sentiment de déception qu'il nous faut bien constater une fois de plus que la méfiance mutuelle, les tensions et la haine, qui ont conduit en 1991 à cette flambée de nationalisme excessif, continuent de hanter l'ex-Yougoslavie.

L'Allemagne déplore vivement la décision du Gouvernement croate d'employer les moyens militaires pour reconquérir les territoires croates appelés précédemment secteur sud et secteur nord. Jusqu'à la dernière minute, le Chancelier Kohl et M. Kinkel, le Ministre des affaires étrangères, ont demandé instamment au Gouvernement croate de ne pas recourir à la force et d'épuiser tous les moyens du dialogue et des négociations à leur disposition pour obtenir une réintégration pacifique des territoires en question.

Le prix de l'offensive croate en vies et en souffrances humaines est élevé. La Croatie a assumé une très lourde responsabilité dont elle doit aujourd'hui supporter les conséquences. L'une de ces conséquences, c'est que la communauté internationale surveillera avec la plus grande attention le comportement croate à l'égard du traitement et des droits de l'homme de la population serbe et des réfugiés.

Nous condamnons vigoureusement les bombardements à l'artillerie d'objectifs civils et les attaques des forces du Gouvernement croate contre le personnel des forces de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier celles qui ont entraîné la mort d'un membre danois et de deux membres tchèques de ces forces. Nous exprimons nos condoléances aux Gouvernements danois et tchèque et aux familles des disparus. D'autres rapports font état d'attaques et de sévices à l'encontre du personnel de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) et de civils serbes. Nous attendons de la partie croate qu'elle examine ces allégations avec tout le sérieux voulu et qu'elle traduise en justice les membres de ses forces armées dont les exactions ont été prouvées. Nous nous félicitons des promesses qui viennent d'être faites dans ce sens par le représentant de la Croatie.

L'Allemagne reste fermement attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Croatie. En réponse à ce que vient de dire le représentant de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monté-

négro), je tiens à signaler que l'insurrection des régions de la Krajina habitées essentiellement par des Serbes et la mise en place du contrôle serbe sur une grande partie du territoire de la Croatie par des Serbes de Croatie, qui se sont produits en 1991 avec l'aide décisive de l'ex-armée yougoslave, ne doivent pas être oubliées. C'est là quelque chose qu'aucun pays n'aurait pu accepter.

Tout en regrettant profondément la récente action croate, nous sommes disposés à reconnaître que la patience de la Croatie a été mise à rude épreuve à plusieurs reprises par l'intransigeance des dirigeants serbes de Croatie et par le grand nombre de violations du cessez-le-feu commises par des forces serbes de Croatie ainsi que par leur série d'attaques au-delà des frontières, en particulier dans la zone de Bihac.

L'Allemagne estime qu'il y a à présent trois priorités : d'abord, les besoins humanitaires d'urgence doivent être pris en charge, et le plein respect des droits de l'homme doit être assuré; deuxièmement, la situation en Croatie et aux alentours doit être stabilisée; et troisièmement, les parties en conflit doivent s'asseoir à la table de négociations.

Nous exhortons vivement toutes les parties à faire preuve du maximum de retenue dans le secteur est et aux alentours. Cet appel est également valable pour le Gouvernement de Belgrade, considérant le siège et la chute de Vukovar.

La Croatie doit faire en sorte que les droits de l'homme et les droits de minorité des Serbes des anciens secteur est et secteur nord soient pleinement respectés. Nous sommes vivement préoccupés par le sort des réfugiés serbes de Croatie. Nous considérons comme décisif le fait que la Croatie garantisse le droit de ces réfugiés au retour — je répète au retour — et que les autorités croates fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour créer des conditions et une atmosphère favorisant un tel retour.

Nous nous félicitons des engagements des leaders croates à cet égard, et auxquels le représentant de la Croatie vient de faire allusion, aux termes de l'accord avec l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) du 6 août 1995, et demandons aux autorités croates de respecter strictement ces engagements. La Croatie doit créer une situation dans laquelle les Serbes de Croatie, y compris ceux qui actuellement fuient la Croatie, ont une perspective claire qu'ils pourront vivre en paix, en sécurité, dans la dignité, et sans

discrimination dans leur patrie. C'est ce que l'Europe attend de la Croatie.

En dépit du fait que plus de 400 000 réfugiés de l'ex-Yougoslavie sont sur son sol, l'Allemagne réaffirme sa disponibilité à aider à l'atténuation du drame humanitaire. Nous voudrions demander aux autres États, et en particulier à nos partenaires européens, de faire de même.

L'Allemagne réaffirme son engagement aux efforts en vue d'un règlement politique. Nous demandons au Gouvernement de la Croatie et aux dirigeants des Serbes de Croatie de coopérer pleinement avec les efforts internationaux en vue d'un tel règlement négocié. Le jour doit venir où les Croates et les Serbes pourront à nouveau se serrer la main et vivre ensemble en paix.

C'est avec cet espoir que nous voterons en faveur du projet de résolution.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Récemment, la situation en Croatie s'est gravement détériorée, marquée par l'escalade rapide du conflit militaire et des attaques contre le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, plongeant des civils innocents dans la misère et obligeant un grand nombre de réfugiés à quitter leur patrie. La situation humanitaire dans la région est extrêmement sombre, et la délégation chinoise est vivement préoccupée par cette situation.

La situation actuelle en ex-Yougoslavie, au lieu de se calmer, s'est aggravée et est devenue plus tendue, avec davantage de turbulences. Si le feu de la guerre s'étend, la situation deviendra incontrôlable et ne pourra plus être gérée. Non seulement cela engendrera de grandes catastrophes pour les gens de la région, mais cela posera aussi une grave menace à la paix et la stabilité en Europe et dans le monde. C'est pourquoi nous exhortons vivement les parties concernées, en prenant en considération les intérêts à long terme de tous les groupes ethniques de la région, à renoncer immédiatement à toute action militaire et à régler pacifiquement leurs conflits par le biais de négociations. À présent, il est impératif que le problème de l'important exode de réfugiés et les autres graves problèmes humanitaires soient réglés. Dans le même temps, nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'assurer la sécurité du personnel de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC).

Nous avons toujours soutenu que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays de l'ex-Yougoslavie devraient être pleinement respectées et que

les pays de la région devraient se reconnaître, vivre en amitié les uns avec les autres et oeuvrer ensemble pour faire avancer le processus d'un règlement politique global. Nous appuyons les efforts diplomatiques et politiques de la communauté internationale à cette fin.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis demande instamment aux parties en conflit d'arrêter immédiatement les hostilités et de reprendre les négociations dans les meilleurs délais et appelle à une solution urgente des problèmes humanitaires, en particulier celui des réfugiés, afin de rétablir la stabilité dans la région. Il demande également aux parties d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de l'ONURC. La délégation chinoise votera donc en faveur de ce projet de résolution.

Je voudrais par ailleurs réaffirmer que la réserve de la délégation de la Chine sur les références dans le projet de résolution au Chapitre VII de la Charte et à la résolution 816 (1993) demeure inchangée.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Le conflit dans l'ex-Yougoslavie ne se prête pas à des solutions faciles. Hier, la communauté internationale a connu une tragédie humaine de proportions épiques à Srebrenica et Zepa, en République de Bosnie-Herzégovine, lorsque les Serbes de Bosnie ont tiré des milliers de civils innocents du confort de leurs foyers et les ont conduits vers l'inconnu. Aujourd'hui, une catastrophe similaire touche les Serbes de Krajina en Croatie, résultant d'une grande offensive militaire lancée par le Gouvernement de la Croatie contre la Krajina, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Dans les deux cas, l'autorité des Nations Unies a été entamée et défiée avec mépris.

Il n'y a pas que cela. Les forces croates ont en effet clairement montré leur manque de respect pour l'autorité des Nations Unies en entrant dans les zones de séparation et en s'engageant dans des attaques délibérées contre le personnel des Nations Unies. Selon certains rapports, les forces des Nations Unies, essayant de se protéger dans leurs abris, ont été contraintes de les quitter et physiquement menacées et harcelées par les forces du Gouvernement croate.

Le plus inacceptable de tout est que certains des membres des forces de maintien de la paix furent obligés de marcher en avant des colonnes militaires croates qui avançaient, pour servir de boucliers humains. Il est donc tout à fait indiqué que le projet de résolution dont nous sommes saisis condamne dans les termes les plus vifs les attaques contre le personnel de l'Opération des Nations Unies pour

le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) par les forces croates, y compris celles qui ont entraîné la mort d'un Danois et de deux Tchèques membres des forces de maintien de la paix. Ma délégation souhaite transmettre ses condoléances les plus attristées aux Gouvernements du Danemark et de la République tchèque, et à travers eux, à leurs familles éprouvées. Nous demandons au Gouvernement de la Croatie de respecter le personnel des Nations Unies et d'assurer la sécurité de l'ONURC et sa liberté de mouvement pour accomplir son mandat conformément aux résolutions du Conseil.

Nous comprenons parfaitement la frustration du Gouvernement croate face à l'occupation continue de son territoire, mais nous ne croyons pas qu'une solution militaire ait été la meilleure réponse. Le recours à la force pour résoudre des différends est inacceptable pour toutes les délégations, et nous déplorons vivement l'annexion par la force de la Krajina par les forces du Gouvernement croate. Dans sa déclaration présidentielle du 3 août 1995, le Conseil de sécurité a demandé instamment aux parties de faire preuve de retenue et de donner une chance de réussir au processus politique engagé par l'Ambassadeur Stoltenberg, Coprésident de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, d'autant plus que les propositions étaient acceptables pour les Serbes de Krajina en tant que base pour de futures négociations. Il est malheureux que la Croatie non seulement ait refusé d'examiner tous les moyens politiques disponibles et d'écouter les conseils de l'ONU, mais qu'elle ait lancé une offensive militaire contre la Krajina, ce qui a eu des conséquences tragiques pour la population serbe locale.

Nous avons été particulièrement choqués en prenant connaissance de rapports faisant état de bombardements directs de cibles civiles avec des armes lourdes, et de nouveaux rapports nous ont appris que dans certains cas, des réfugiés en fuite ont été interceptés et massacrés de sang-froid. Environ 120 000 réfugiés ou plus auraient fui la Krajina, ce qui provoque une tragédie humanitaire d'une ampleur sans précédent. C'est pourquoi il n'est pas surprenant que cette tragédie ait été décrite par les médias comme étant le cas le plus grave de «nettoyage ethnique» depuis le début de la guerre en ex-Yougoslavie. On signale également des incidents de pillage, de destruction générale de biens serbes; cela ne va sans doute pas encourager les Serbes croates à rester dans le pays, ou à y retourner s'ils ont déjà fui. Cela n'augure pas bien non plus de l'avenir de la paix et de la stabilité en Croatie. Une paix imposée n'a aucune chance, car les Serbes croates chercheront à se venger, peut-être pas aujourd'hui, ni demain ou l'année prochaine, mais dans les générations à venir. C'est pourquoi

nous sommes opposés aux solutions militaires : elles ne contribuent pas à l'établissement de la paix, mais tendent à hypothéquer les générations futures en les condamnant à un avenir de haine et d'incertitude faisant apparaître dans plusieurs années les succès militaires d'aujourd'hui comme des victoires à la Pyrrhus.

Nous demandons aux autorités de Zagreb de respecter les droits des civils et les droits de l'homme de la population serbe locale, et de traiter tous les prisonniers de guerre conformément aux normes acceptées du droit international qui régit les droits du personnel militaire dans les situations de conflit. Toutes les personnes d'origine serbe qui souhaitent partir devraient être autorisées à le faire sans entrave. De même, celles qui souhaitent rester ou revenir devraient être autorisées à le faire dans des conditions de sûreté et sans discrimination ou harcèlement fondé sur l'origine ethnique.

Au cours de sa courte histoire s'étendant sur presque trois décennies, le Botswana a lutté et défendu le droit de tous les peuples à la liberté politique et à l'égalité humaine. Nous l'avons fait parce nous croyons naturellement en l'égalité de tous les êtres humains et à l'indivisibilité de la liberté et de la justice. On ne répare pas une injustice par une autre injustice. Pour nous, le caractère sacré et le respect de la vie humaine sont valables pour tous les peuples quelles que soient leurs croyances, leur race ou leur origine ethnique. C'est pourquoi, tout en partageant pleinement la peine et les souffrances que connaissent les peuples tant de la Bosnie-Herzégovine que de la Croatie à cause des guerres qui font rage dans leur pays, nous avons en même temps maintenu une position équilibrée vis-à-vis des conflits dans ces pays. Nous nous sommes associés aux condamnations de toutes les violations du droit humanitaire international perpétrées dans ces conflits sans chercher à savoir qui les a commis.

Nous croyons que tous les États qui ont émergé de l'ex-Yougoslavie contribueraient à la paix s'ils reconnaissent le droit de chacun d'exister à l'intérieur de frontières sûres en tant que nations souveraines. Nous pensons que la reconnaissance du droit d'exister de chaque république permettrait d'éliminer les conditions d'insécurité actuelles qui règnent dans les Balkans, mais nous ne pouvons pas être catégoriques ici, parce que chaque État a le droit souverain, qu'il soit Membre des Nations Unies ou non, de décider de la conduite de ses relations extérieures. Nous ne pouvons que demander que l'on reconnaisse le droit de chaque État d'exister, ce dans l'intérêt de la stabilité dans la région, et nous ne pouvons qu'espérer que cela permettra de mettre fin à la malheureuse tragédie humaine

qui se déroule en ex-Yougoslavie. Mais nous ne pouvons rien faire de plus.

Cela étant dit, ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous croyons que le Conseil de sécurité envoie le bon message, à savoir que les civils ont le droit d'être protégés dans n'importe quelle guerre, que ce soit une guerre d'agression ou une guerre menée pour défendre un territoire contre une agression.

M. Sidorov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie est très préoccupée par la situation qui règne depuis quelques jours en Croatie et aux alentours. Des opérations militaires à grande échelle menées par l'armée croate pour s'emparer des secteurs nord et sud, ont du jour au lendemain annulé tous les efforts de la communauté internationale, et surtout ceux du Conseil de sécurité, des pays du Groupe de contact et des médiateurs internationaux, M. Stoltenberg et M. Bildt, pour ce qui est de la recherche constante d'une solution politique. Les opérations militaires de l'armée croate ont poussé l'ex-Yougoslavie à deux doigts d'une guerre majeure dans les Balkans, et cela à un moment où des perspectives réelles de progrès se manifestent à la table des négociations.

Nous sommes obligés de constater qu'à Zagreb, l'humeur est aujourd'hui à l'intégration forcée des régions peuplées de Serbes, ce qui a malheureusement été indirectement encouragé par les capitales d'un certain nombre de grands pays. Il s'agit d'une situation où le principe d'un règlement équitable est sacrifié à la doctrine du fait accompli. Nous pensons que cette approche aura des conséquences négatives à la fois pour le règlement de la crise yougoslave et, dans un sens plus large, pour le rôle qu'est appelé à jouer l'ONU pour ce qui est du maintien et du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. L'un des résultats de cette politique actuelle est l'exode massif de la population serbe de la Krajina, qui vivait dans cette région depuis des centaines d'années. La situation des réfugiés ne peut être qualifiée que de catastrophe humanitaire. Nous sommes particulièrement inquiets d'apprendre que les forces armées croates violent de façon flagrante les normes du droit humanitaire international, tirent sur les convois de réfugiés en territoire bosniaque, et utilisent des bombes-grappes.

En attaquant la Krajina, la partie croate non seulement a violé de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, mais elle a également commis toute une série d'actes prémédités contre les forces de l'ONU, qui ont entraîné des pertes en vies humaines. Il y a eu des cas où des membres de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de

la confiance en Croatie (ONURC) ont été utilisés comme boucliers humains lors d'opérations militaires, ce qu'a résolument condamné le Conseil de sécurité.

La gravité de la situation actuelle exige l'adoption de mesures urgentes. Nous avons donc pris une part active à la préparation du projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, qui contient un certain nombre de dispositions visant à empêcher une nouvelle détérioration de la situation. Nous attachons une importance spéciale au fait que le projet de résolution exige que le Gouvernement de la République de Croatie mette fin immédiatement à toutes actions militaires et que soient pleinement appliquées toutes les résolutions pertinentes du Conseil, y compris la résolution 994 (1995), et qu'il respecte pleinement les droits de la population serbe.

Les menaces d'utiliser des moyens militaires en Slavonie orientale soulignent l'urgence de l'appel adressé par le Conseil de sécurité aux pays de la région, notamment au Gouvernement croate, auquel il demande de faire preuve d'un maximum de retenue.

Les organisations humanitaires internationales doivent avoir libre accès aux régions appropriées ainsi qu'au personnel militaire serbe détenu par les forces du Gouvernement croate. Ceux qui commettent des violations du droit international humanitaire devraient en être tenus individuellement responsables.

Tout aussi importante est la demande du Conseil de sécurité que la Croatie respecte le statut du personnel des Nations Unies, s'abstienne de toute attaque contre ses membres et traduise en justice les responsables de toute attaque de ce genre.

Le projet de résolution prend note avec préoccupation des informations faisant état de violations de la résolution 713 (1991). Nous nous fondons pour cela sur une base très solide. Les événements tragiques qui ont eu lieu en Croatie ont confirmé une fois de plus que le fait que les violations de l'embargo sur les armes restant impunies incitent les parties au conflit à essayer de régler les problèmes non pas autour de la table de négociation, mais par la force des armes. À cet égard, il devient de plus en plus évident qu'il faut prendre des mesures additionnelles pour assurer un respect effectif de la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité.

Une autre conclusion évidente est la nécessité de poursuivre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Croatie afin d'éviter une catastrophe humanitaire

totale et de veiller à ce que les activités des autorités croates à l'égard de la population serbe qui se trouve sous son contrôle fassent l'objet d'une surveillance internationale objective. À cet égard, toute violation du droit international humanitaire, quelle que soit son origine, exige l'adoption de mesures efficaces et impartiales, y compris de la part le Conseil de sécurité.

La situation en Croatie doit continuer d'être suivie de très près par le Conseil de sécurité, qui, comme le signale le projet de résolution, se déclare prêt à envisager d'autres mesures afin que toutes les dispositions du projet de résolution soient appliquées. De telles mesures peuvent être prises par le Conseil de sécurité et il faut le rappeler à ceux qui pensent que les décisions du Conseil ne sont pas contraignantes pour eux.

Nous sommes d'avis que ce que nous pouvons accomplir de plus important pour l'instant, c'est de reprendre le processus de négociation. Comprenant qu'il est nécessaire de contrecarrer la logique de la violence par une action rapide et décisive, la Russie a pris une initiative destinée à régler le conflit en proposant une réunion des dirigeants serbe et croate, M. Milosevic et M. Tudjman, respectivement, à Moscou. Malheureusement, nous devons noter qu'en Croatie, la réaction, qui avait initialement été positive, a changé, et il s'est avéré que l'on n'était pas prêt là-bas à entamer un dialogue pacifique direct. Mais nous sommes convaincus que la nécessité d'une paix durable, tenant compte également des intérêts du peuple croate, amènera rapidement les dirigeants de Zagreb à la table des négociations, et la proposition russe est toujours valable.

À la suite du dialogue qui a eu lieu le 10 août entre le Président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, et le Président Milosevic à Moscou, Belgrade a confirmé son attachement à un règlement politique de toute la crise yougoslave et à une solution au problème de la Bosnie sur la base du plan de paix et la cessation générale de toutes les opérations militaires. La politique constructive de Belgrade exige à notre avis une réaction appropriée de la communauté internationale.

Enfin, nous devons prendre la décision de libérer la Yougoslavie du fardeau des sanctions. Cela ouvrirait la voie à un processus de reconnaissance mutuelle des États situés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Compte tenu de la situation actuelle, le Président russe a proposé que l'on prenne les dispositions suivantes :

- Adopter d'urgence des mesures propres à empêcher une catastrophe humanitaire et à assurer à tous les réfugiés un retour sans obstacle à leurs foyers, en garantissant leur sécurité. Il faut assurer le libre accès à l'assistance humanitaire. Il faut accorder à l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe et à d'autres organisations internationales l'accès requis pour surveiller le respect des droits de toute la population de la Croatie, conformément aux normes du droit international. Ces exigences s'appliquent bien entendu également à toutes les autres régions du territoire de l'ex-Yougoslavie qui sont devenues des champs de bataille;
- Garantir la sécurité du personnel des forces de la paix des Nations Unies, car c'est là un impératif;
- Faire cesser les hostilités sur tout le territoire de la Yougoslavie, faute de quoi aucun règlement politique ne pourra être réalisé;
- Mettre un terme aux retards dans l'application du plan de paix proposé par la communauté internationale, qui représente une alternative valable à l'escalade de la violence en Bosnie.

Dans ce but, le Président russe a renouvelé sa proposition d'organiser une rencontre entre les chefs des principaux États, avec la participation des parties au conflit, les dirigeants de la République fédérative de Yougoslavie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine. Une étape importante des préparatifs d'une telle rencontre pourrait être un dialogue direct entre les trois dirigeants, M. Milosevic, M. Tudjman et M. Izetbegovic. La Russie est également prête à organiser un tel dialogue.

Les hostilités sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, qu'il s'agisse de la Croatie ou de la Bosnie, ne peuvent connaître de règlement militaire ni être réglées par la force. Nous sommes convaincus que non seulement il est encore possible de les résoudre de façon pacifique, mais aussi qu'il n'y a pas d'autre moyen. La Russie a la ferme intention d'encourager un tel règlement.

M. Al-Khussaiby (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : L'Oman réitère son attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de tous les États de la région en question, y compris de la République de Croatie. Découlant de cet engagement, nous avons appuyé tous les efforts destinés à garantir les droits de tous les citoyens de la Croatie, y compris la population serbe

vivant dans la région de la Krajina, dans l'intégrité territoriale de la République de Croatie.

Par ailleurs, nous comprenons le sentiment de frustration des autorités croates lorsqu'il s'agit de la question des Serbes de Krajina, qui depuis quatre ans mettent à l'épreuve la patience de la communauté internationale. Leur engagement dans les combats à l'intérieur de la République de Bosnie-Herzégovine, les violations des frontières internationales et les attaques qu'ils ont lancées contre la zone de sécurité de Bihac ont finalement donné lieu aux événements les plus récents.

Tout en demandant à toutes les parties de s'abstenir de tout combat et de faire preuve d'un maximum de retenue pour ne pas provoquer une escalade de la guerre, nous soulignons également qu'il est nécessaire que le Gouvernement croate respecte strictement les dispositions de l'accord qu'il a signé avec les Forces de paix des Nations Unies, le 6 août 1995, concernant la situation humanitaire dans certaines régions du pays, pour permettre l'accès à ces régions à toutes les organisations humanitaires et pour créer des conditions propices au retour volontaire des personnes qui ont quitté leurs foyers.

Tout acte contre les civils et le personnel des Nations Unies sera inacceptable. Ma délégation voudrait ici s'associer aux autres orateurs pour adresser de très sincères condoléances au Gouvernement de la République tchèque et aux autorités danoises à la suite du décès de leurs courageux soldats.

Il n'y aura jamais de solution pacifique par le recours à la force. Ma délégation appuie tous les efforts destinés à instaurer une paix longue et durable dans cette région. À notre avis, le Conseil de sécurité et la communauté internationale rendront un grand service à cette région déchirée par la guerre si nous parvenons à obtenir la reconnaissance mutuelle de tous les États de la région.

Enfin, appuyant le désir de l'écrasante majorité des membres du Conseil de sécurité de voir adopter rapidement le projet de résolution dont nous sommes saisis, ma délégation votera pour lui.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1995/676.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Allemagne, Argentine, Botswana, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1009 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Ladsous (France) : L'offensive de grande ampleur lancée le 4 août dernier par le Gouvernement de la République de Croatie dans les Krajinas a été condamnée par la France dans des termes non équivoques. Si le secteur nord et le secteur sud où s'est déployée cette offensive font bien partie du territoire de la République croate, les populations serbes de ces régions y ont des droits, des droits qui ont été reconnus par la communauté internationale et qui interdisent qu'une telle opération militaire puisse être regardée comme légitime. La reconnaissance de la Croatie par les États de l'Union européenne, je le rappelle, a été expressément subordonnée à la reconnaissance, par cet État, des droits de la minorité serbe.

Les résolutions du Conseil de sécurité font obligation aux autorités croates d'avoir recours à la négociation pour obtenir la réintégration dans le sein de la République des territoires en cause. En mettant fin aux discussions entamées à Genève avec la partie serbe de Croatie et en choisissant délibérément l'option militaire pour rétablir leur autorité dans ces secteurs, les autorités de Zagreb ont pris une décision rigoureusement inacceptable et contraire à leurs obligations internationales.

L'Union européenne s'est clairement prononcée dans ce sens. La résolution que notre Conseil vient d'adopter le redit également de façon tout à fait explicite et exige que toutes les résolutions du Conseil, y compris la résolution 994 (1995), soient appliquées intégralement.

La France est pleinement solidaire de cette exigence. Le Gouvernement croate doit cesser immédiatement toute activité militaire dans les secteurs des Krajinas et il doit s'abstenir de toute action militaire en Slavonie orientale. Mais ses obligations ne s'arrêtent pas là. Il doit également revenir à la table des négociations et s'efforcer, de bonne foi, de parvenir avec la partie serbe de Croatie à un accord qui garantisse les droits de toutes les communautés. À

défaut d'un tel règlement négocié, aucune solution viable ne pourra être considérée comme acquise.

La résolution que nous venons d'adopter nous paraît opportune à trois autres titres.

En premier lieu, elle met l'accent de manière particulière sur le respect des droits des populations civiles. Le nombre très élevé de personnes qui ont fui le sol croate pour se diriger vers d'autres zones de Bosnie-Herzégovine ou de la République fédérative de Yougoslavie montre suffisamment l'importance du traumatisme humanitaire qu'a occasionné l'offensive gouvernementale croate. Les populations serbes doivent être libres de leurs déplacements et elles doivent en particulier, pour celles qui ont fui, pouvoir revenir, dans des conditions de sécurité satisfaisantes, dans leur région d'origine. Un contrôle des organisations humanitaires sur le respect de ces droits nous paraît essentiel, de même qu'un accès des représentants de la Croix-Rouge aux soldats des forces serbes qui ont été faits prisonniers. Le texte adopté souligne ces points.

En deuxième lieu, la résolution contient une condamnation très vigoureuse de la conduite des forces gouvernementales croates vis-à-vis des forces des Nations Unies. À l'occasion des événements de la fin de la semaine passée, les personnels chargés du maintien de la paix ont été l'objet d'attaques qui ont occasionné la mort de certains d'entre eux et, à cet égard, les condoléances de mon gouvernement vont au Gouvernement de la République tchèque et à celui du Danemark. Certains agissements particulièrement répréhensibles, comme le fait de forcer des Casques bleus à se porter en avant des forces participant à une offensive, ont été constatés. Les responsables de pareilles violations du droit de la guerre devront être jugés.

Je dois signaler à cet égard que ma délégation est très préoccupée par les obstacles persistants qui sont mis à la liberté de circulation de la force de réaction rapide. Une unité d'artillerie française continue actuellement d'être victime de telles entraves, qui n'ont aucune justification et qui sont totalement inacceptables, car elles empêchent le déploiement effectif de la force de réaction rapide, qui est une composante essentielle du dispositif des Nations Unies dans la région.

Enfin, la résolution que nous venons de voter met très clairement en garde contre toute poursuite des hostilités en direction du secteur est, car ceci aboutirait à franchir un degré supplémentaire dans l'escalade et dans le risque de généralisation du conflit.

Le Gouvernement croate a choisi de ne pas tenir compte des avertissements réitérés que le Conseil de sécurité lui avait adressés. Notre résolution lui signifie que la communauté internationale et notre Conseil ne le tiennent pas quitte de ce choix.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Italie a voté pour la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité. Nous avons participé à l'élaboration initiale du texte de la résolution, car nous étions fermement convaincus qu'elle était nécessaire de toute urgence. La résolution se concentre sur la situation humanitaire en Croatie, à la suite de l'offensive des forces croates dans la Krajina. C'est une situation qui nous préoccupe profondément, en raison notamment des informations récentes faisant état des attaques délibérées menées contre des groupes de réfugiés qui quittent le pays et des violations dont ils ont été victimes. Cette nouvelle marée de 150 000 réfugiés et personnes déplacées constitue un nouvel acte de la longue tragédie humaine qui se déroule dans l'ex-Yougoslavie. Cette situation ne saurait être méconnue par le Conseil de sécurité. Voilà pourquoi la présente résolution est à la fois nécessaire et opportune. Elle envoie un message clair et sans équivoque aux parties et, en particulier, au Gouvernement de Zagreb. Qui plus est, la résolution est adoptée alors que nous constatons des signes alarmants de tension accrue dans le secteur est, où une nouvelle escalade du conflit risque d'entraîner des hostilités nouvelles et à une échelle sans précédent.

Nous ne devrions pas oublier que l'offensive croate a suivi la rupture des pourparlers de paix à Genève, tenus sous les auspices de M. Stoltenberg. Cette situation est particulièrement regrettable, et elle est profondément déplorée dans la résolution que nous venons d'adopter, car une percée semblait être à notre portée, ce qui, à notre avis, justifiait de nouveaux efforts de négociation au lieu de la solution militaire choisie par le Gouvernement croate.

Voilà pourquoi nous nous félicitons du fait que, dans la résolution adoptée aujourd'hui, le Conseil réitère son appel en faveur d'un règlement négocié qui garantisse les droits de toutes les communautés et engage instamment le Gouvernement de la République de Croatie à reprendre les pourparlers de paix. Je souhaite insister sur l'expression «règlement négocié».

Le fait que l'entité d'État, au style propre, des Serbes de Krajina a pratiquement disparu ne veut absolument pas dire que le problème des résidents serbes en Croatie — qui y vivent depuis des siècles — devrait être réglé par une initiative unilatérale du Gouvernement croate. Les deux

parties devraient rechercher une solution viable, par la négociation et sous les auspices de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler brièvement que mon pays avait obtenu un accord négocié avec la principale minorité linguistique vivant en Italie. Nous avons pu le faire par le biais de patientes négociations, et nous espérons vivement que c'est cette même voie pacifique qui sera suivie par le Gouvernement croate et par la communauté serbe locale.

Un autre aspect important auquel la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui fait allusion est le respect de la sécurité et de la dignité du personnel des Nations Unies, dont on ne saurait trop louer le courage et la générosité dans l'accomplissement de ses tâches. Une fois de plus nous avons été les témoins de la mort de trois Casques bleus — un danois et deux tchèques. Aux familles de ces derniers, j'exprime à nouveau les plus sincères condoléances du Gouvernement et du peuple italiens. Une fois de plus, des soldats de la paix des Nations Unies ont été en butte à des humiliations et à des harcèlements intolérables. On s'est par exemple servi d'eux comme de boucliers humains face à des forces qui les attaquaient. C'est pourquoi nous nous félicitons que la résolution condamne énergiquement ces attaques et ces harcèlements, qu'elle demande au Gouvernement croate de s'abstenir de tels actes à l'avenir et de traduire en justice les responsables d'attaques et de harcèlement. Nous avons pris note des assurances formelles données à cet égard au Conseil il y a quelques minutes par l'Ambassadeur de Croatie.

L'une des raisons pour lesquelles mon gouvernement a vigoureusement condamné l'offensive croate, c'est le risque grave d'une nouvelle escalade et de la généralisation du conflit dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie. Les récents rapports faisant état de sévices contre les communautés musulmanes et croates restantes dans la région de Banja Luka par les Serbes de Krajina en fuite montrent les tristes répercussions que peut avoir un nouveau flot de réfugiés sur la situation ethnique extrêmement sensible en Bosnie occidentale. Ils confirment la relation de plus en plus étroite qui existe entre le cas de la Croatie et celui de la Bosnie : toute escalade du conflit dans l'un de ces pays déborde inévitablement dans l'autre, créant de nouvelles tragédies humaines et ne faisant qu'ajouter de l'huile sur le feu.

Le Gouvernement et le peuple italiens sont particulièrement sensibles à cette nouvelle situation d'urgence humanitaire qui se déroule si près de notre territoire. Nous avons fourni au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés — dont nous apprécions tous au plus haut point les efforts — des quantités importantes de biens et de

matériel pour l'assistance initiale aux réfugiés et aux personnes déplacées. En ce qui concerne les aspects politiques de cette nouvelle crise, notre Ministre des affaires étrangères, Mme Agnelli, a rapidement contacté les autorités de Zagreb, de Sarajevo et de Belgrade pour leur demander à toutes de faire preuve de la plus grande retenue afin d'empêcher une conflagration générale dans la région de l'ex-Yougoslavie, mais aussi et avant tout de rechercher activement un règlement global et négocié. Nous restons fermement convaincus que toute offensive militaire ne peut avoir pour résultat que d'ajouter à la déjà trop longue chaîne de souffrances humaines, d'exacerber les haines et les divisions entre les peuples qui vivent dans la région, et de rendre de plus en plus difficile à obtenir une solution globale.

Pour conclure, l'offensive croate a créé une situation entièrement nouvelle dans la région. Point n'est besoin de dire que le mandat de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) devra s'adapter à cette nouvelle situation. Mais nous persistons à croire que la présence des Nations Unies en Croatie doit être maintenue, car elle représente une garantie indispensable du respect des droits de l'homme de la population serbe en cette difficile période de transition dont nous espérons une fois de plus qu'elle débouchera sur un règlement pacifique. Nous attendons donc avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la Croatie ainsi que ses recommandations pour l'avenir de l'ONURC. Nous espérons qu'ils seront soumis à l'attention du Conseil dès que possible afin de contribuer à mettre un terme à cette difficile période d'incertitude et de désordre.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : C'est la première fois que ma délégation prend la parole ce mois-ci. Aussi, Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de remercier l'Ambassadeur Martínez Blanco pour le travail que lui-même et sa délégation ont fait le mois dernier.

Le Gouvernement de Croatie se proposait depuis longtemps de réintégrer des parties de son territoire souverain qui étaient sous le contrôle des autorités serbes de Croatie sécessionnistes. C'était le droit souverain de la Croatie, et on ne peut guère lui reprocher d'avoir pris des mesures à cet effet. Cependant, ce qui paraît des plus déplorables à mon gouvernement, c'est que les autorités croates ont décidé de le faire par des moyens militaires en un moment où tous les moyens diplomatiques n'avaient pas été complètement épuisés. Mon gouvernement a toujours estimé qu'une solution politique était préférable, et nous ne

sommes toujours pas convaincus que cette solution était impossible.

L'une des conséquences de la prise de Knin et des anciens secteurs sud et nord c'est une vague de réfugiés sans parallèle dans la guerre à ce jour, une guerre qui a déjà vu les mouvements de populations les plus dramatiques qu'ait connus l'Europe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Cette vague de réfugiés équivaut à un nettoyage ethnique de vastes étendues de la Croatie. Que les réfugiés serbes partent ou non de leur plein gré importe peu, et nous accueillons avec scepticisme les observations des Croates selon lesquelles la propagande serbe est seule responsable de cet exode et les affirmations selon lesquelles les Serbes sont les bienvenus dans une Croatie d'après Krajina.

Bien sûr, les autorités croates ne retiendront personne par la force. Mais elles ont également la très lourde responsabilité de garantir la dignité élémentaire des réfugiés et de protéger leurs droits de l'homme sans condition. Bombarder les colonnes de réfugiés n'est pas la meilleure façon de manifester son respect pour ces droits. Les autorités croates ont aussi de lourdes responsabilités à l'égard des Serbes ethniques qui décident de rester et de ceux qui pourraient décider de rentrer. En fait, mon gouvernement les incite à créer dans les territoires nouvellement réintégrés des conditions qui permettront non seulement d'enrayer l'exode des réfugiés, mais aussi de faciliter et d'encourager le retour des réfugiés.

Les autorités croates ont décidé de lancer leur offensive militaire littéralement par-dessus la tête du personnel de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC). Certains, dont deux de mes compatriotes, y ont perdu la vie. D'autres ont fait l'objet de graves abus. Même aujourd'hui, l'ONURC et les autres personnels des Nations Unies n'ont pas la liberté de mouvement dont ils ont grand besoin pour remplir leurs obligations. Nous déplorons les abus auxquels certains commandants croates ont exposé le personnel de l'ONURC et nous exigeons que des mesures appropriées soient prises à leur rencontre. Nous demandons une pleine liberté de mouvement du personnel des Nations Unies. Mais tout en pleurant ses morts, la République tchèque est décidée à continuer à assumer ses responsabilités internationales en contribuant à l'ONURC.

Permettez-moi, Monsieur le Président, à ce point et du fond du coeur, de remercier, au nom de mon gouvernement, tous ceux qui nous ont adressé leurs condoléances ici ou

lors des consultations officieuses, et nous adressons nous aussi nos condoléances au Gouvernement du Royaume du Danemark.

La situation de l'ONURC a changé de manière radicale, et nous attendons avec impatience les recommandations du Secrétaire général sur la meilleure façon de modifier son mandat. Nous pensons qu'il sera nécessaire de renforcer la présence des Nations Unies en Croatie orientale, dans la région qui touche la République fédérative de Yougoslavie. Nous mettons vivement en garde les autorités croates contre l'idée de chercher une solution militaire dans cette région, car à notre avis, cette tentative pourrait susciter une guerre à grande échelle impliquant beaucoup plus de forces militaires, de territoires et de populations civiles qu'avant, une guerre qui éclipserait tout ce que les États slaves du Sud ont connu jusque-là. Dans ce contexte, nous apprécions l'attitude responsable des États de la région adoptée jusqu'à présent et nous demandons à toutes les parties de chercher une solution à la question de la Slavonie orientale par des moyens pacifiques.

Pour conclure, il nous faut reconnaître qu'en tant que résultat secondaire de l'action militaire croate, le siège de Bihac a pris fin. C'est un résultat important à plusieurs égards. Son importance du point de vue humanitaire deviendra particulièrement visible lorsque nous comparons le sort des hommes de Bihac à ceux de Srebrenica, que nous examinerons lors de notre prochaine séance.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République tchèque pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Pendant plus de trois ans, la communauté internationale a oeuvré afin d'assurer un règlement négocié du conflit en Croatie et d'obtenir la réconciliation d'un pays divisé. De nombreux efforts de médiateurs internationaux sont restés sans résultat, cela étant dû pour une large part au refus obstiné des autorités locales serbes de Croatie de reconnaître que leur avenir se trouve dans le cadre de la République de Croatie.

Le Gouvernement britannique est pleinement conscient de la profonde frustration du Gouvernement croate face à cette intransigeance. Nous avons affirmé à plusieurs reprises notre attachement à la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Croatie, et nous avons cherché à obtenir un règlement négocié préservant cette intégrité territoriale. Mais cette déception ne justifie pas un recours à l'action militaire pour imposer un règlement. En outre, la décision qui a été prise

de choisir l'option militaire, décision qui a été condamnée par le Gouvernement britannique, est intervenue à un moment où il était clair que les possibilités de nouvelles négociations politiques n'avaient pas été épuisées. Cela a impliqué inévitablement des pertes en vies humaines — y compris des soldats de la paix des Nations Unies — et l'exode de Serbes de Croatie de leurs foyers. Nous ne sommes pas non plus disposés à tolérer ce qui a été appelé le «nettoyage ethnique» de facto. Nous regrettons vivement que ces actes des Croates aient inévitablement remis en question les relations futures de la Croatie avec le reste de l'Europe.

Les priorités immédiates consistent aujourd'hui : à mettre fin aux combats; à fournir des secours humanitaires au très grand nombre de personnes déplacées, que certains estiment à bien plus de 100 000 personnes; à empêcher la reprise des combats dans la Slavonie orientale et les risques résultant d'une escalade du conflit. Il s'agit également de veiller à ce que la sécurité et les droits des membres de la communauté serbe qui souhaitent rester en Croatie soient garantis. Puis nous nous tournons vers tous les intéressés pour qu'ils reprennent le dialogue sur un règlement négocié, qui demeure la seule voie d'assurer la stabilité à long terme. Nous demandons à tous les intéressés de faire preuve de la plus grande retenue.

Nous nous adressons en particulier au Gouvernement croate pour qu'il respecte pleinement les droits civils des minorités dans son pays et encourage activement les conditions qui aideront à persuader les Serbes ayant fui qu'ils peuvent effectivement retourner en toute sécurité et qu'ils seront traités équitablement par les autorités croates locales. Si le Gouvernement croate entend démentir les accusations de «nettoyage ethnique» de facto, il doit montrer, par des actes et non simplement par des mots, qu'il est disposé à s'acquitter de ses obligations, y compris celles qui découlent de sa Constitution, en ce qui concerne les droits civils. Pour cela, il faudra un engagement soutenu et à tous les niveaux. L'accès à la région d'observateurs internationaux est un premier pas essentiel pour contribuer à rétablir cette confiance. Le Gouvernement britannique est reconnaissant à M. Akashi pour ses efforts inlassables à cet égard.

En tant que pays fournisseur de contingents aux forces de la paix des Nations Unies en ex-Yougoslavie, le Gouvernement britannique s'est également joint à ceux qui ont vigoureusement condamné les attaques contre les membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies et la façon dont ils étaient traités, ceux-ci étant présents en République de Croatie à la demande de son gouvernement.

Nos condoléances s'adressent aux Gouvernements danois et tchèque, et aux familles des soldats qui ont été tués à la suite des actions menées par les forces armées croates. Le Conseil attend du Gouvernement croate qu'il punisse tous les responsables sans délai, et nous attendons du Secrétaire général qu'il soit rapidement en mesure de confirmer que la situation est maîtrisée. Entre-temps, l'avenir en République de Croatie de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) devra être examinée avec soin, et nous attendons nous aussi les recommandations du Secrétaire général très prochainement.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Mon gouvernement appuie cette résolution exprimant l'engagement continu du Conseil à l'égard de la paix et à l'allègement des souffrances humaines dans l'ex-Yougoslavie.

Nous regrettons que le Gouvernement croate ait décidé de lancer une offensive contre la région de la Krajina. Nous engageons également toutes les parties à s'abstenir de nouvelles attaques à l'intérieur de la Croatie ou en Bosnie-Herzégovine.

La dernière série d'actes de violence a entraîné un autre flux de réfugiés civils dans l'ex-Yougoslavie. Empruntant des tracteurs, des camions, des voitures et autres véhicules, des dizaines de milliers de personnes ont fui les opérations militaires actuelles. La protection de ces civils doit être prioritaire pour toutes les parties concernées. Les droits des Serbes qui décident de rester en Croatie doivent être également respectés. L'Histoire nous enseigne que l'incapacité de protéger des vies innocentes conduit à plus de haine, de morts et de destructions. Pour cette raison, il est essentiel que les organisations internationales aient librement accès pour observer la situation dans la Krajina et fournir l'aide humanitaire là où elle est nécessaire.

L'intensité des événements de la semaine écoulée, liée aux politiques restrictives imposées par le Gouvernement croate, empêche de bien évaluer la pleine mesure dans laquelle les forces croates ou leurs alliés bosniaques ont pu se rendre coupables de violations du droit humanitaire international. Mon gouvernement attend du Tribunal des crimes de guerre qu'il enquête sur les allégations d'abus contre des civils sans défense — y compris les informations faisant état de cinq personnes âgées serbes ayant été tuées et des réfugiés bombardés dans le village de Dvor — et nous appuierons pleinement le travail du Tribunal.

De même, nous nous associons pour condamner vivement les abus commis contre les forces de maintien de

la paix des Nations Unies et nous nous joignons aux condoléances adressées par le Conseil aux familles des membres des forces de maintien de la paix tchèques et danois qui ont été tués. À cet égard, je me félicite de la déclaration du représentant de la Croatie, acceptant la responsabilité des attaques contre des forces de maintien de la paix des Nations Unies, s'engageant à enquêter sur ces incidents et promettant de coopérer avec l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) et d'autres organisations internationales.

Nombreux sont ceux qui en Croatie ont vu dans les récentes actions militaires une grande victoire. Mais il est difficile de savoir comment une société peut tirer une satisfaction réelle de la défaite et de la fuite de centaines de milliers de ses propres citoyens. Cette résolution rappelle à la Croatie l'obligation qui lui incombe de créer les conditions favorables au retour sans danger des personnes qui ont quitté leurs foyers, et elle souligne l'importance qu'il y a à permettre au Comité international de la Croix-Rouge d'avoir accès à ceux qui ont été faits prisonniers ou qui sont détenus.

En même temps, alors que nous regrettons les moyens employés, nous devons également reconnaître que la nouvelle zone de sécurité de Bihac est maintenant ouverte à l'assistance humanitaire. Pour les citoyens de Bihac, le long siège est terminé — et que cela reste ainsi.

Les événements de la semaine écoulée n'ont pas changé l'impératif majeur pour toutes les parties de l'ex-Yougoslavie, qui est de mettre fin à la guerre et de rechercher à la place — avec sérieux et en toute bonne foi — les moyens d'instaurer la paix. C'est la seule voie menant à une sécurité réelle. C'est le seul moyen de mettre fin au cycle d'agitation et de tragédie qui a touché tous les peuples de la région.

Enfin, je voudrais catégoriquement démentir l'allégation — qui, m'a-t-on dit, a été faite par M. Djokić — selon laquelle les États-Unis ont fourni des conseils tactiques ou un appui logistique à l'opération militaire du Gouvernement croate. Cette accusation sans fondement ne peut que rendre plus difficile pour mon gouvernement d'envisager le jour où la Serbie et le Monténégro pourront rejoindre la communauté des nations.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Une fois de plus nous sommes confrontés à la crise qui touche les Balkans et nous exigeons l'arrêt immédiat des opérations armées menées par un État qui viole ostensiblement les résolutions du Conseil. Nous agissons, comme

bien souvent en pareil cas, pour éviter notamment que le silence du Conseil puisse être interprété comme une sorte d'acceptation tacite d'une politique des faits imposés par la force.

Travailler dans un contexte comme celui-ci est toujours plus difficile lorsque les événements en question ont lieu au moment où l'on progressait sur le front des négociations à la recherche d'une solution politique au conflit.

En rédigeant la résolution que nous avons adoptée il y a quelques instants, il a été particulièrement difficile de trouver les mots qui expriment d'une façon adéquate l'indignation authentique provoquée par le fait que nous devons déplorer la disparition de trois membres des effectifs des forces de paix à la suite de l'action délibérée d'une des parties. Grâce à ces forces de paix, la communauté internationale s'efforce d'aider les parties à résoudre leurs conflits avec une générosité qu'on lui rend mal. Nous exprimons nos condoléances au Gouvernement de la République tchèque et au Gouvernement danois à l'occasion du décès absurde de leurs soldats au cours de l'offensive massive croate contre les secteurs sud et nord.

Tout comme nous l'avons fait lors des consultations officielles qui ont précédé l'adoption de la résolution que nous venons de voter, nous pensons que le Gouvernement croate doit donner maintenant au Conseil de sécurité des informations détaillées sur toutes les mesures qu'il adoptera rapidement, nous l'espérons, afin de juger et de sanctionner, avec toute la sévérité voulue, ceux qui seront tenus pour responsables des attaques et des mauvais traitements inqualifiables à l'encontre du personnel des Nations Unies.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la situation en Croatie. Étant donné les circonstances dans lesquelles le rapport a été présenté, il est compréhensible que le Secrétaire général ait dû attendre le déroulement des événements pour prendre des mesures en ce qui concerne le mandat de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC). Nous espérons que le Secrétaire général sera en mesure de nous présenter ses suggestions à cet égard dans les plus brefs délais. Nous pensons que le mandat et peut-être la présence même de l'ONURC doivent être réexaminés en profondeur, dans une optique réaliste, sans perdre de vue la nécessité d'éviter à la population civile, sans distinction, de plus grandes souffrances qu'elle n'en a déjà connues, en particulier lorsqu'il s'agit de réfugiés et de personnes déplacées. Les chiffres qui indiquent l'ampleur de la tragédie sont énormes.

En outre nous espérons que le Gouvernement croate, comme vient de le dire son Représentant permanent au Président du Conseil de sécurité, ici-même, tiendra compte dans les faits du caractère extrêmement sensible de la situation qui règne aujourd'hui dans la région de la Slavonie orientale.

Nous pensons également qu'il est essentiel de signaler une chose qui, même si elle est évidente, mérite d'être répétée. Toute solution politique doit être appuyée par des négociations entre les parties. Mais ces négociations ne sont plus des négociations si ces parties ne les mènent pas en toute bonne foi, en respectant pleinement ce principe jusque dans leurs actions quotidiennes et concrètes.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Indonésie.

La délégation indonésienne a voté pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui car il incarne des principes qui ont toujours été les nôtres, y compris un attachement à la recherche d'un règlement négocié global des conflits dans l'ex-Yougoslavie, la nécessité de respecter le droit humanitaire international et l'inviolabilité de tous les personnels des Nations Unies, ainsi que le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États de l'ex-Yougoslavie.

Ma délégation a suivi les récents événements qui se sont déroulés en Croatie avec une profonde inquiétude, en particulier à cause de leurs répercussions sur la population civile et du risque inhérent d'escalade de la violence, qui pourrait s'étendre à toute la région. La délégation indonésienne demande à toutes les parties concernées de mettre fin immédiatement à leurs hostilités et de s'efforcer de prévenir tout nouvel élargissement du conflit. À cet égard, nous voudrions mettre l'accent en particulier sur la nécessité pour les parties intéressées de faire preuve de la plus grande retenue dans le secteur est et aux alentours. Ce conflit ne pourra jamais être réglé en recourant à la guerre — une option qui ne pourra que provoquer davantage de grandes souffrances humaines, de victimes et d'injustices. Nous soulignons la nécessité de n'épargner aucun effort pour trouver un règlement global, juste et durable au conflit, non seulement en Croatie mais également dans les territoires de l'ex-Yougoslavie dans leur ensemble.

En outre, ma délégation se félicite de l'accord qui est intervenu entre la République de Croatie et les forces de paix des Nations Unies visant à respecter les droits de la

population serbe locale, à permettre aux organisations humanitaires internationales d'y accéder et de créer des conditions propices au retour de ceux qui ont quitté leurs foyers. Ma délégation est certaine que le Gouvernement croate comprend pleinement l'importance que la communauté internationale attache au respect de la lettre et de l'esprit de cet accord.

Enfin, ma délégation voudrait remercier les auteurs du projet de résolution et exprimer sa reconnaissance à tous les personnels des Nations Unies qui ont risqué leurs vies et consenti le sacrifice suprême au service de la paix. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer les très sincères condoléances de ma délégation au peuple et au Gouvernement danois, au Gouvernement et au peuple de la République tchèque et aux familles concernées à l'occasion du décès tragique et prématuré des leurs, qui ont servi vaillamment comme membres des forces de maintien de la paix de l'ONU.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'étape actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 30.